

## CONDITIONS DE GARANTIE DES ONDULEURS FRONIUS, FRONIUS DATAMANAGER ET FRONIUS AC COMBINER

### POUR LA FRONIUS GARANTIE ET LA FRONIUS GARANTIE PLUS

(valable à compter du 01/01/2017)

Fronius International GmbH accorde une garantie (Fronius Garantie et Fronius Garantie Plus) pour les produits définis dans le présent document.

Cette garantie vient en complément des éventuels droits légaux ou contractuels du bénéficiaire de la garantie, qui ne seront pas affectés.

Pour plus d'informations sur la Fronius Garantie : [www.fronius.com/Solar/Garantie](http://www.fronius.com/Solar/Garantie).

#### Produits garantis

La garantie ne s'applique qu'aux onduleurs Fronius, aux Fronius Datamanager et aux Fronius AC Combiner et uniquement pour la première installation de ces produits en Belgique, France, Luxembourg et Monaco, dans la mesure où ces produits sont identifiés par un numéro de série unique. Les fusibles et autres pièces d'usure sont exclus de la garantie, de même que les autres composants de l'installation photovoltaïque ou encore les extensions de système, les composants de surveillance d'installations et de communication de données, les accessoires et les appareils de préséries.

#### Bénéficiaires de la garantie

Seul le propriétaire du produit de garantie est habilité à exercer les droits à la garantie. Aucune autre personne ne possède de droits émanant de cette garantie. La garantie sera reprise en cas de changement de propriétaire d'un produit de garantie.

#### Cas de recours à la garantie

La garantie s'applique lorsqu'un produit présente un défaut imputable à Fronius durant la période de garantie.

#### Exclusions de garantie

La garantie ne s'applique pas

- / lorsque le défaut est imputable à l'installation, l'exploitation, la mise en service ou à un transport inadapté du produit, au non-respect des instructions ou normes d'installation ou de service, à une ventilation insuffisante, à une intervention sur le produit par un tiers non habilité par Fronius, au non-respect des consignes de sécurité, à des cas de force majeure (tempête, foudre, surtension, incendie, etc.),
- / lorsque le défaut est imputable à d'autres composants de l'installation photovoltaïque,
- / lorsqu'aucune erreur n'a été constatée lors de la vérification effectuée par Fronius.
- / en cas de dommages qui n'entravent pas le bon fonctionnement de l'onduleur Fronius (« défauts esthétiques »).
- / lorsque le produit n'a pas été réglé en totalité à Fronius.
- / lorsqu'un produit Fronius n'est pas démonté dans le cadre de la procédure d'échange et qu'il est ensuite remonté.

#### Prestations de garantie

Fronius accorde une Fronius Garantie Plus de 2 ans à compter de la sortie d'usine Fronius. Après ces deux ans, Fronius propose des prestations différentes en fonction du choix effectué (3 ans de Fronius Garantie Plus ou 5 ans de Fronius Garantie) lors de l'enregistrement sur le site [www.solarweb.com](http://www.solarweb.com)

##### / Garantie Fronius

- **Matériel** : Fronius met à disposition la pièce de rechange correspondante ou un appareil de rechange similaire. Le bénéficiaire de la garantie n'avance pas de frais pour la pièce ou l'appareil de rechange. Cependant, Fronius ne prend pas en charge les frais de montage et de démontage, les heures de travail, le transport ou toute autre prestation.

##### / Garantie Plus Fronius

- **Matériel (voir ci-dessus)**
- **Service** : Fronius prend en charge le coût des heures de travail liées au montage et démontage de la pièce ou de l'appareil de rechange lorsque ces prestations sont effectuées par Fronius ou par un tiers agréé Fronius. En raison des évolutions techniques, il est possible qu'une pièce ou un appareil de rechange mis à disposition ne soit plus compatible avec les outils de surveillance ou avec d'autres composants installés sur site (p. ex. avec Fronius DATCOM). Les charges et frais qui en résultent ne sont pas compris dans les prestations de garantie et ne sont pas pris en charge par Fronius. Les autres coûts, tels que frais de déplacement, frais de montage, taxes de douane ne sont pas pris en charge par Fronius, tout comme les modifications du système photovoltaïque existant ou d'autres appareils. Le bénéficiaire de la garantie est tenu de permettre un accès sans condition aux appareils concernés et de mettre gratuitement à disposition les dispositifs nécessaires dans le cadre de la réglementation en vigueur relative à la protection des travailleurs.
- **Transport** : Fronius prend en charge les coûts de transport nationaux lorsque ceux-ci s'avèrent nécessaires dans le cadre des prestations matériel et service. Les frais relatifs à des livraisons express ne sont pas pris en charge. (Le transport n'est pas pris en charge entre Fronius et les départements ou territoires d'outre-mers / Dom Tom).

### Durée de la Garantie

La période de garantie commence à la date de livraison du produit par Fronius. Le bénéficiaire de la garantie peut prendre connaissance de la date de garantie exacte en saisissant le numéro de série dans [www.solarweb.com](http://www.solarweb.com).

En fonction du produit, la Fronius Garantie et la Fronius Garantie Plus s'étendent sur une durée différente.

Des extensions de garantie gratuites peuvent être souscrites par le bénéficiaire dans les 30 mois à compter de la livraison du produit par Fronius, en l'enregistrant avec son numéro de série dans [www.solarweb.com](http://www.solarweb.com). L'extension de garantie s'applique uniquement au produit identifié de manière univoque par le numéro de série.

Des extensions de garantie payantes, pouvant s'étendre sur 20 ans, peuvent également être souscrites dans les 30 mois à compter de la livraison du produit par Fronius, en fonction du produit.

Lors de l'échange de pièces ou d'appareils, la durée de garantie restante sera reportée sur la pièce ou l'appareil de rechange. Ce report sera automatiquement enregistré chez Fronius. Le bénéficiaire de la garantie ne recevra pas de nouveau certificat.

### Vue d'ensemble des produits concernés par la garantie, prestations de garantie et durées de garantie

	Onduleur string Support mural	Onduleur central Appareil au sol	AC Combiner	Datamanager
Prestations de garantie à compter de la sortie d'usine Fronius	Fronius Garantie Plus	Fronius Garantie Plus	Fronius Garantie Plus	Fronius Garantie Plus
Prestations de garantie à compter de la sortie d'usine Fronius	2 ans	5 ans	2 ans	2 ans
Extension de garantie gratuite par enregistrement sur <a href="http://www.solarweb.com">www.solarweb.com</a> dans les 30 mois à compter de la sortie d'usine Fronius	/ Fronius Garantie : jusqu'à 7 ans / Fronius Garantie Plus : jusqu'à 5 ans	Aucune extension de garantie gratuite possible	/ Fronius Garantie : jusqu'à 7 ans / Fronius Garantie Plus : jusqu'à 5 ans	Reprend automatiquement la durée de garantie de l'onduleur dans lequel le Datamanager est installé.
Les extensions de garantie payantes peuvent être souscrites auprès de votre installateur par enregistrement dans les 30 mois à compter de la sortie d'usine Fronius	Fronius Garantie ou Fronius Garantie Plus / jusqu'à 10, 15, 20 ans	Fronius Garantie ou Fronius Garantie Plus / jusqu'à 10, 15, 20 ans	Fronius Garantie ou Fronius Garantie Plus / jusqu'à 10 ans	Reprend automatiquement la durée de garantie de l'onduleur dans lequel le Datamanager est installé.

### Recours à la garantie, réexpédition de pièces et d'appareils – aucune exception :

En cas de recours à la garantie, le bénéficiaire de la garantie doit commencer par informer son installateur, qui se mettra en relation avec Fronius.

Afin de s'assurer du bon déroulement des prestations de garantie, la conduite à tenir en cas de recours à la garantie doit être convenue avec Fronius. Comme preuve de droit de recours à la garantie, il sera demandé de présenter la facture d'achat, le numéro de série du produit, le protocole de mise en service (date de prise en charge, date de mise en service, procès-verbal de l'entreprise de distribution d'énergie électrique) et, le cas échéant, le justificatif de paiement de la prolongation de garantie.

La réexpédition de pièces ou d'appareils par le bénéficiaire de la garantie doit être effectuée dans l'emballage d'origine ou dans un emballage de qualité similaire. Si la pièce ou l'appareil défectueux n'est pas retourné chez Fronius dans les 60 jours, il sera facturé au prix neuf actuel. À leur arrivée, les pièces et appareils défectueux deviennent la propriété de Fronius. Jusqu'à leur livraison, Fronius se réserve également la propriété des pièces et appareils de rechange.

Il incombe au bénéficiaire de fournir la preuve qu'il s'agit d'un cas de recours à la garantie et que les conditions requises sont réunies.

Aucun dédommagement ne sera versé en cas de non-injection réseau ou en cas d'électricité n'ayant pas été auto-consommée, etc.

## CONDITIONS DE GARANTIE DE LA FRONIUS SOLAR BATTERY

L'acheteur (consommateur final) du module de batterie Sony « IJ1001M » (désigné ci-après par le produit) et destiné à être intégré à un système de stockage d'énergie photovoltaïque, bénéficie d'une Garantie Plus Fronius de 2 ans à compter de la sortie d'usine Fronius sur l'intégralité de la Fronius Solar Battery. L'extension de cette garantie est possible par enregistrement en ligne sur [www.solarweb.com](http://www.solarweb.com). Dans ce cas, le bénéficiaire de la garantie pourra bénéficier d'une Fronius Garantie Plus de 5 ans sur la Fronius Solar Battery ainsi qu'une garantie de capacité de 15 ans sur les modules de batteries Sony « IJ1001M », qui couvre la réparation ou le remplacement dans les cas décrits ci-dessous (voir tableau). L'enregistrement du produit en ligne permettra d'assurer la connexion entre le portail Fronius Solar.web et la Fronius Solar Battery (une fois par mois minimum).

### Vue d'ensemble des produits, prestations de garantie et durées de garantie

	Fronius Solar Battery
Début de garantie à compter de la sortie d'usine Fronius	Fronius Garantie Plus
Début de garantie à compter de la sortie d'usine Fronius	2 ans
Extension de garantie gratuite par enregistrement sur <a href="http://www.solarweb.com">www.solarweb.com</a> dans les 30 mois à compter de la sortie d'usine Fronius	<p>✓ Fronius Garantie Plus : 5 ans pour la Fronius Solar Battery avec connexion internet mensuelle entre la Fronius Solar Battery et le portail Fronius Solar.web, ainsi qu'une garantie de capacité Fronius de 15 ans pour les modules de batterie Sony **)</p> <p>✓ Fronius Garantie: jusqu'à 7 ans</p>
Une extension de garantie payante peut être souscrite auprès de votre installateur dans les 30 mois à compter de la sortie d'usine Fronius *)	<p>Fronius Garantie ou Fronius Garantie Plus</p> <p>✓ jusqu'à 10 ans</p>

\*) L'extension de garantie pour la Fronius Solar Battery concerne exclusivement le module de batterie Sony. Toute extension de garantie relative aux autres composants périphériques de la Fronius Solar Battery est exclue. La garantie de la Fronius Solar Battery sera reprise pour tout ajout ultérieur d'un module de batterie Sony. Si une extension de garantie a déjà été acquise pour la Fronius Solar Battery, le bénéficiaire de la garantie sera également tenu d'acquiescer une extension de garantie pour le module de batterie Sony ajouté ultérieurement.

\*\*\*) Avec la garantie de capacité, le fabricant garantit qu'une capacité minimale de 68% de la capacité nominale du module de batterie Sony sera maintenue pendant 15 ans, malgré la dégradation des cellules de batterie.

En cas de recours à la garantie, il est accordé une indemnisation de la valeur des produits concernés correspondant aux conditions énumérées ci-après. L'indemnisation à la valeur actuelle des produits concernés par la garantie sera en règle générale réalisée sous la forme d'une mise à disposition d'un ou plusieurs produits de rechange ou de la réparation du ou des produits. Le délai de garantie commence de la sortie d'usine Fronius et prend fin 2 ou 15 ans après la date d'achat (« Période de Garantie »). Comme preuve de la date d'achat, l'acheteur est tenu de conserver la facture du produit durant toute la Période de Garantie et de le présenter à la demande de Sony. La durée de garantie en cours est conservée et reportée pour les produits échangés ou réparés. Un échange ou une réparation de produit sous garantie n'ouvre pas droit à une extension du délai de garantie.

Le droit de recours à la garantie existe lorsque la capacité du produit est inférieure à 80% après 10 ans, ou 68% après 15 ans, par rapport à la capacité utile indiquée sur la fiche technique. L'acheteur ne peut faire valoir un recours à la garantie qu'en prenant contact avec un installateur Fronius. Le Fronius Repair Center vérifie la capacité utile maximale et, lorsque celle-ci est inférieure à 80% de la capacité nominale, le Repair Center répare ou échange le produit. Les composants de batterie mis à disposition à titre d'échange disposeront d'une capacité supérieure à 80% ou 68% de la capacité nominale. Les composants de batterie échangés deviennent la propriété du fabricant.

Les frais relatifs à la vérification du recours à la garantie (appel au service, vérification de la capacité) ne sont pris en charge par la garantie que dans la mesure où la légitimité du recours est confirmée. Les coûts supplémentaires relatifs au recours à la garantie (frais de montage et de démontage, de transport, etc.) ne sont pas pris en charges.

L'acheteur du produit ne pourra avoir recours à la garantie s'il ne s'est pas assuré que :

- ✓ les produits ont été installés conformément aux recommandations, à savoir une installation en intérieur (bâtiment) et à une température de service comprise entre 5 à 35°C ;
- ✓ Les produits ne sont pas exposés à un rayonnement solaire ou à des courants d'air directs, ou encore à proximité d'appareils de chauffage.
- ✓ Les produits sont restés sur leur site d'installation initial ;
- ✓ les produits sont stockés, installés, exploités et entretenus conformément aux consignes techniques ;
- ✓ les modules de batterie Sony sont maintenus dans une plage de température déterminée (voir tableau). Le fabricant de batteries peut vérifier la température des Fronius Battery Module, il est donc en mesure de déterminer si la température exigée a été maintenue ou non pendant toute la durée de vie.



SHIFTING THE LIMITS

Distribution horaire en fonction de la température des cellules (en % et en heures)								
Température des cellules (°C)		60≥T>50	50≥T>45	45≥T>40	40≥T>35	35≥T>30	30≥T>25	25≥T
10 ans	Temps T	0 h	0 h	0 h	0 h	0 h	0 h	≤ 87.600 h
	(heures, %)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	≤ 100%
15 ans	Temps T	0 h	≤ 1003 h	≤ 1505 h	≤ 2007 h	≤ 2509 h	≤ 22.903 h	≥ 101.470 h
	(heures, %)	0,0%	≤ 0,8%	≤ 1,1%	≤ 1,5%	≤ 1,9%	≤ 17,4%	≥ 77,2%

- ✓ La déclaration doit être effectuée par E-mail à Fronius sous 14 jours suivant la constatation du dysfonctionnement pouvant justifier un recours à la garantie tel que défini ci-dessus.

L'acheteur est par ailleurs tenu d'autoriser l'accès des représentants de Sony ou Fronius aux produits concernés pendant les heures habituelles de service, afin de procéder à la vérification du bien-fondé du recours à la garantie.

La garantie ne s'applique pas aux produits

- ✓ qui ont été modifiés ou utilisés avec des composants non approuvés par Sony ;
- ✓ qui ont été endommagés ;
- ✓ qui ont été manipulés de manière non conforme à leur utilisation, avec négligence ou de façon inadéquate,
- ✓ dont les dysfonctionnements sont dus à des éléments extérieurs n'étant pas de la responsabilité de SONY (catastrophes naturelles, inondations, tempêtes ou cas de force majeure);
- ✓ pour lesquels 5475 cycles de charge ont été atteints. Le nombre de cycles peut être consulté via l'onduleur ou le serveur Internet, 1 cycle correspondant à une décharge et à une charge complète;
- ✓ S'il s'agit d'un onduleur hybride Fronius et que celui-ci a été utilisé en alimentation de secours pendant plus de 15% de son exploitation. Cette règle s'applique également après 1 500 heures de fonctionnement en alimentation de secours.